

FORUM FORESTIER LÉMANIQUE

Biodiversité: entre intérêts écologiques et intérêts économiques

Le delta de l'Aubonne sert d'exemple illustré avant l'échange d'idées, d'opinions et d'expériences.

2010, Année internationale de la biodiversité. C'est dans le delta de l'Aubonne (VD), sur le domaine agricole privé de Chanivaz exploité par Robert Girardet, que le Forum forestier lémanique (FFL) a donné rendez-vous aux personnes intéressées par les enjeux écologiques et économiques liés à la préservation de cette diversité biologique. Car le constat est alarmant: au niveau génétique, spécifique et écosystémique, la biodiversité est en chute libre. En Suisse aussi, où presque une espèce animale ou végétale sur deux est aujourd'hui menacée, tout comme sont menacés de nombreux habitats naturels. Et que la forêt représente l'un des derniers refuges pour cette diversité biologique dont la valeur n'est jamais quantifiée en francs.

Le choix d'une plaine alluviale (la Suisse en compte dix-sept), zone par définition à intérêts divergents et périmètre de nature classé protégé et d'importance nationale, n'est pas anodin. Puits de forage d'eau potable, une rivière et ses crues, des berges submergées, emportées ou asséchées, l'exploitation des forêts adjacentes, la fonction et le caractère récréatifs du lieu invitent à l'échange d'idées par la discussion entre représentants d'intérêts parfois opposés, sur le concept cher au FFL.

In situ, l'inspecteur des forêts du 15^e arrondissement Marc-André Silva ou le conservateur de la pêche et des milieux aquatiques Frédéric Hofmann présentent des cas qu'ils illustrent de nombreux exemples, tout comme le fait Patrick Bujard, chef de secteur des lacs et des cours d'eau au canton de Vaud. En vrac,



Exemples pratiques illustrés et échanges d'idées sur le vif, tel est le concept du FFL, apprécié par une quarantaine de participants en mai sur les berges de l'Aubonne.

«sur les 55 espèces de poissons dénombrées en Suisse, les deux tiers vivent en zone alluviale», «le maximum de biodiversité se concentre sur les berges humides», «les zones de pique-nique fortement utilisées ont une influence négative, la nature est dérangée», les essences rares sont opposées aux néophytes comme la renouée, l'ambrosie ou le buddleia, etc. Ces éléments alimentent la conversation entre adeptes du «laissons faire la nature» et esprits radicaux qui estiment que le temps presse et «qu'il faut réagir au lieu de se laisser envahir».

La question de la volonté politique face à une interdiction du commerce de ces plantes est soulevée, comme est opposé le prix financier de chaque intervention en milieu naturel face à son résultat. Avec une idée à creuser sur un exemple français: et si une exonération d'impôt sur la taxe foncière ne permettait pas de dynamiser la protection de la diversité biologique en indemnisant directement le propriétaire qui engage des actions en faveur de cette dernière et suite auxquelles un manque à gagner en est la conséquence logique.

L'idée séduit Robert Girardet. Il rappelle l'intérêt des propriétaires qui paient finalement la facture. Pour survivre, une entreprise doit éviter les pertes comptables. Et si l'homme se réjouit des actions positives au niveau de l'aménagement du territoire réalisées avec l'Etat, il regrette se retrouver parfois tiraillé entre différents interlocuteurs du domaine public aux intérêts divergents. Ce à quoi répond Catherine Strehler Perrin, conservatrice de la nature au SFFN, consciente du problème: «On doit davantage fonctionner en horizontal plutôt qu'en vertical au sein de l'Etat, c'est une question de crédibilité.»

Le programme de l'après-midi, dans les salles de l'Arboretum, est plus théorique, mais toujours construit sur des expériences vécues au quotidien. Avec comme éléments à garder en tête: la biodiversité pourrait être séparée en deux branches, la diversité biologique ordinaire et l'extraordinaire, les 10% de l'activité en forêt sont liés à la récolte du bois, les 30% des nouveaux propriétaires de forêts en Suisse sont âgés de 60 ans...

Texte et photo: fg

PROQUERCUS

Raphael Müller élu président

Les amis du chêne honorent trois lauréats et changent de président.

Raphael Müller, ingénieur forestier du 7^e arrondissement du canton de Zurich, est le nouveau président de *proQuercus*. Il remplace Patrick Bonfils, démissionnaire. Ce dernier quitte son poste de vice-directeur du CEFOR de Lyss pour travailler à son compte. Son activité n'est plus compatible avec la présidence de *proQuercus*.

L'association a également remis ses distinctions 2010 à trois lauréats. Urs Breitenstein, d'Anet (BE), est récompensé pour ses sculptures, impressions et installations réalisées à partir de chênes centenaires. La commune de Ruschein (GR) est distinguée pour la création de la réserve à interventions particulières Plontabuora,

habitat écologique et élément paysager remarquable. La troisième distinction va à Xaver Graf, engagé de longue date pour le maintien et l'expansion du chêne dans la région de Hinterforst (SG).

Pascal Schneider/LF